

Commune
de FOURNEAUX

OBJET :

Renouvellement
organisation semaine
scolaire à 4 jours

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13

Le Maire soussigné
Certifie qu'en application du
Code Général des Collectivités
Territoriales, la convocation du
Conseil Municipal a été affichée
le

15 novembre 2022

N° 50-2022

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Affiché le 22/11/2022

ID : 073-217301175-20221121-20221121_50_SCO-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un novembre, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François CHEMIN, Maire.

Étaient présents : Claude MEILLE, Jean-Claude BLAIX, Patou ROBIN, Maryvonne ROBIN, Pierre SIRE, Gilles FAVRE, Pascale BERTHOLLET, Dorian MAGNIER, Dominique GALERNE, Samuel FADDA, Aurélie FERREIRA.

Absents excusés : Florian DUCROT, Kelly BERTRAND.

Procurations : Mélanie BIBOLLET donne procuration à François CHEMIN.

Secrétaire de séance : Claude MEILLE.

Le Conseil Municipal,

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Les membres du Conseil d'école de Fourneaux conjointement aux membres du Conseil Municipal de la Commune de Fourneaux ont demandé une nouvelle organisation dès le 1^{er} septembre 2017.

Monsieur le Directeur Académique de la Savoie, après étude, avait accepté la proposition de modification d'organisation du temps scolaire (retour de la semaine à 4 jours) par arrêté le 4 juillet 2017. Cette disposition ne pouvant porter sur une durée supérieure à trois ans, elle avait été renouvelée en septembre 2020.

A cet effet, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le renouvellement de l'organisation actuelle pour la rentrée 2023.

Après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de renouveler l'organisation actuelle comme détaillée ci-dessous :

- LUNDI (8h30-11h30_13h30-16h30)
- MARDI (8h30-11h30_13h30-16h30)
- JEUDI (8h30-11h30_13h30-16h30)
- VENDREDI (8h30-11h30_13h30-16h30)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Le Maire
François CHEMIN

